



BON À SAVOIR :

Il est bon de repérer les difficultés de paiement pour être capable de prévoir la bonne stratégie à adopter. Soit prendre contact avec votre créancier pour expliquer des difficultés financières passagères et négocier un plan de paiement réaliste. Soit faire appel à un service social pour être aidé à prendre la bonne décision ou demander une aide financière. Soit encore, si cet endettement revient régulièrement ou s'il est beaucoup trop important ou si vous n'arrivez pas à faire face aux dettes qui s'accumulent ... alors il vaut mieux s'adresser à un professionnel : le médiateur de dettes avec qui faire le point sur la situation, contacter les créanciers et construire des solutions durables. Ainsi, vous évitez les gros problèmes (ex. : saisie sur les revenus, vente des biens, fermeture de compte, expulsion du logement, ...). Voir coordonnées des services d'aide dans la Boîte-à-outils. Voir coordonnées des services d'aide et la Ligne du temps de la dette dans la Boîte-à-outils



Mes n° de tél. utiles :

Blank space for writing phone numbers.

2.12 DETTES ET RETARDS DE PAIEMENT



Type de dette	À payer en €	Courrier reçu : quel type ? Rappel / mise en demeure / citation / jugement	A faire ...
LOYER, CRÉDIT/EMPRUNT, PENSION ALIMENTAIRE, ...			
FOURNISSEUR(S) GAZ, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, HÔPITAL, ÉCOLE, AMI/FAMILLE, ...			
STIB, SNCB, AMENDE, IMPÔTS, TAXES, ...			
TOTAL DÛ :			



Commentaires et décisions à prendre :

Blank space for writing comments and decisions.

